



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le treize juin deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Fabienne RAMOND à Bernard RAMOND, Joëlle BENAZET à Martine CHABERT, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-076	Subventions Acquisition d'un minibus électrique – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lambesc, soucieuse de son environnement, souhaite engager une démarche volontaire pour diminuer la pollution de serre à travers l'acquisition de véhicules électriques.

Les besoins recensés porteraient sur un minibus électrique pour le service vie associative.

Le montant de cette acquisition s'élève à 40 600 € HT et peut bénéficier de subventions du conseil départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 60 % au titre du Fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan « climat air énergie territorial ».

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan "climat air énergie territorial"	60%	24 360,00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	40%	16 240,00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	40 600,00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

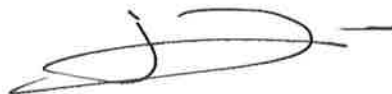
- **APPROUVE** l'acquisition de véhicules électriques pour un montant total de 40 600,00 € HT
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND